

# **Rapport de gestion 2023 de la SAS Wattisère**

Pour rappel, notre société Wattisère a été créée le 17 février 2020.

L'exercice 2020-2021 correspondait à une période d'étude de notre 1<sup>ère</sup> tranche.

L'exercice 2022, était une période de construction et de démarrage de 4 installations (Cras, Chasselay, St Quentin et Varacieux).

Ces 4 installations ont été mises en service à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, elles ont produit de l'électricité durant 9 mois en 2022 et sur les 12 mois de 2023.

Pour ces 4 installations, d'un investissement total de 170 000€ HT, nous avons obtenu un prêt bancaire de 126 000 € sur 15 ans, une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes de 40 840 €, le restant étant financé par nos fonds propres.

L'exercice comptable 2023 que nous vous présentons aujourd'hui correspond à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

C'est une année de production d'électricité, sans création de nouvelles installations.

## **Le compte d'exploitation 2023**

Le rapport est établi par notre cabinet d'expertise comptable Algora.

Les produits d'exploitation : production de 154 669 kWh d'électricité pour 17 266 €

Les charges d'exploitation pour un total de 12 822 € correspondent à :

- petites fournitures pour 21 €
- Les frais de location des 4 toits de notre 1<sup>ère</sup> tranche pour 842 €
- les assurances pour 823 €
- les honoraires comptables pour 1 092 €
- les frais informatiques et de serveurs pour 280 €
- les frais télécom pour 80 €
- les cotisations pour 220 €
- les frais d'acte et de publicité pour 305 €
- les frais de réception pour AG pour 245 €
- les frais bancaires pour 354 €
- les frais Turpe d'Enédis pour 136 €
- la dotation aux amortissements pour 8 424 €

Les charges financières pour un total de 1 437 € correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt.

Le remboursement du capital s'est élevé à 6 244 € en 2023, il s'élèvera ensuite à 9 755 € par an.

Les produits exceptionnels pour un montant de 2 042 € correspondent à la part de la subvention reçue pour 2023.

(La subvention globale reçue de 40 840 € s'amortie sur les 20 ans du contrat passé avec EDF, soit 2042 € pour une année pleine)

**Avec tous ces produits et ces charges, l'exercice 2023 présente un résultat positif de 5 048 €**

**Le Bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 214 798 €**

**A l'actif du bilan**, correspondant au patrimoine de Wattisère au 31 décembre 2023, apparaît :

- l'actif immobilisé de nos 4 toits pour 153 643 €
- notre participation au capital de Forestener pour 500 €
- ce qu'EDF nous doit pour 14 695 €
- la TVA que l'on nous doit pour 149 €
- notre placement bancaire pour 35 000 €
- notre compte bancaire pour 10 811 €

**Au passif du bilan**, correspondant à l'origine des fonds, apparaît :

- notre capital social pour 54 950 € (1099 actions de 50 € détenues par 83 actionnaires)
- le déficit cumulé de 2020 à 2022 de 5 354 €
- le bénéfice de cet exercice 2023 de 5 048 €
- la subvention d'investissement non encore amortie pour 37 227 €
- l'emprunt au CASRA de 119 756 €
- les dettes fournisseurs et fiscales pour 3 172 €

Pour info, durant l'année 2024, une nouvelle installation sera construite à Cognin les Gorges, et d'autres ailleurs sont à l'étude.

Louis Bonnet-Eymard, chargé des finances